

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 juin 2017

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière du conseil des maires de la
Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue au centre
administratif de Saint-Georges, le 21 juin 2017 à 20 h. Sont présents :**

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Michel Paquet	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Marc Poulin	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2017-06-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 2017;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2017;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 25 mai 2017;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Politique de développement du territoire;
 - Fermières Saint-Hilaire-de-Dorset;
 - Club motoneige Beauce-Frontenac;
 - Mon avenir j'y crois, j'y vois, j'y travaille;
 - Modifications des modalités PDT volet régional ;
 - 4.2. FARR/Priorités régionales;
 - 4.3. Fonds de développement des régions Desjardins;
 - 4.4. Priorités FDT 2017-2018;
 - 4.5. Rapport annuel FDT;
 - 4.6. Projet de regroupement en évaluation;
 - 4.7. Rapport annuel PGMR;
 - 4.8. Transport interurbain St-Georges-Québec;
 - 4.9. Appel d'offres réfection de ponceaux / Piste cyclable;
 - 4.10. Orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité ;
 - Règlement 664-2017 / Ville de Saint-Georges;
 - Règlement 668-2017 / Ville de Saint-Georges;
 - Règlement 669-2017 / Ville de Saint-Georges;
 - 5.2. Nomination de la personne responsable de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;
 - 5.3. Avis de la MRC à la CPTAQ / Municipalité de Saint-Martin
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Suivi négociation convention collective;
 - 6.2. Démission de M. Gaétan Larivière ;
 - 6.3. Embauche au poste de technicien en génie civil;
 - 6.4. Embauche d'une employée auxiliaire en évaluation foncière;
 - 6.5. Embauche d'une employée auxiliaire au service d'immatriculation;
 - 6.6.
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan de la SAAQ;
 - 9.3. Bilan inspection régionale;
 - 9.4. CISSSCA/ Attributions financières aux organismes communautaires;
 - 9.5. Étude 3^e lien;
10. Divers :
 - 10.1. Congrès FQM 2017;
 - 10.2. OMH / suivi;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2017-06-085

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
17 MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 mai 2017 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
12 JUIN 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 juin 2017 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 25 MAI 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 25 mai 2017 à titre d'information

2017-06-086

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Projet d'achats d'équipements pour les Fermières de Saint-Hilaire-de-Dorset – Volet local

Attendu que le regroupement des Fermières de Saint-Hilaire-de-Dorset a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à acheter des équipements afin de diversifier et d'actualiser les activités de ces dernières;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 3 555.45 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-06-087

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet de construction d'un pont sur la rivière le Bras St-Victor – Volet régional

Attendu que le Club de Motoneige Beauce-Frontenac a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à construire un pont de 24 mètres au-dessus de la rivière le Bras St-Victor pour l'utilisation des motoneiges et des quads dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 25 037 \$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-06-088

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Projet : Mon avenir, j'y crois, j'y vois, j'y travaille – Volet régional

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan reconnaît la persévérance scolaire comme étant un enjeu prioritaire;

Attendu que ce projet vise à améliorer son bilan en travaillant sur les déterminants de la persévérance scolaire;

Attendu que le milieu s'est déjà mobilisé en consultant les jeunes, les parents et les organismes du milieu afin d'établir un plan d'action;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement;

D'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 juin 2017

De déposer une demande financière au Secrétariat à la jeunesse pour la mesure « stratégies jeunesse en milieu municipal - Phase pilote » au montant de 20 000\$;

De participer pour un montant maximal de 2 500\$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire;

De déléguer à la Maison de la Famille Beauce-Etchemins La Grande ourse et ses partenaires la réalisation du projet;

Et de nommer Mme Johanne Journeault comme responsable du suivi de ce dossier.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-06-089

MODIFICATIONS DES MODALITÉS PDT VOLET RÉGIONAL

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités applicables dans le cadre des demandes du PDT volet régional;

Attendu que ceux-ci souhaitent faciliter l'analyse des demandes par le comité administratif en modifiant les modalités existantes;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité de;

De modifier les modalités suivantes applicables au volet régional :

-Zone d'intervention : Pour tout projet soumis au volet régional, le comité exécutif de la MRC déterminera si le projet a un rayonnement supra local.

-Sources de financement :

- 2 sources de financement au minimum
- Le ou les promoteurs du projet doivent fournir au minimum 20 % du coût total du projet (sous forme monétaire ou de biens et services ou encore provenant du milieu)
- Le fonds de développement du territoire

FARR/ PRIORITÉS

Le directeur général dépose et commente les priorités régionales de développement dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) tel qu'adopté par la table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DES JARDINS

Ce sujet ayant été abordé en comité de travail, il n'est pas traité.

2017-06-090

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PRIORITÉS
D'INTERVENTION 2017-2018**

Attendu que dans le cadre de l'entente relative au fonds de développement des territoires, la MRC de Beauce-Sartigan doit fixer ses priorités d'intervention;

En conséquence il est proposé par Madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et unanimement résolu, que les priorités d'intervention de la MRC de Beauce- Sartigan soient fixées comme suit :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les travailleurs ainsi que les familles dans nos municipalités;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

2017-06-091

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 FDT

Attendu le dépôt aux maires du rapport d'activités 2016-2017 du fonds de développement des territoires;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'approuver le rapport d'activités 2016-2017 du fonds de développement des territoires tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-06-092

PROJET DE REGROUPEMENT EN ÉVALUATION

Attendu que les MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche, Des Etchemins et Bellechasse avaient convenu de financer une étude d'opportunité de regroupement des évaluateurs agréés;

Attendu que le résultat de cette étude est déposé au présent conseil;

Attendu que les recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s'avèrent intéressantes;

Attendu que parmi les MRC ayant participé à cette étude, celle de Bellechasse souhaite ne pas porter plus loin ce projet;

Attendu que le présent conseil souhaite mesurer pleinement l'opportunité de ce projet avec les MRC de Robert-Cliche et Des Etchemins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

De signifier à la MRC de Robert-Cliche et à la MRC des Etchemins le souhait du conseil des maires de mesurer avec celles-ci l'opportunité de réaliser le scénario recommandé, et ce, à trois MRC.

2017-06-093

RAPPORT ANNUEL PGMR

Attendu que le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2016 relatif au plan de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2016 relatif au PGMR tel que déposé.

TRANSPORT INTERURBAIN ST-GEORGES-QUÉBEC

Le directeur général informe les membres du conseil de la problématique de rentabilité rencontrée par le transporteur offrant le service par autobus sur le trajet St-Georges-Québec. Afin d'éviter l'interruption du service de façon permanente, le transporteur sollicite les trois MRC afin d'avoir accès au Programme d'aide au développement du transport collectif (volet II). Cette aide est équivalente à trois fois la contribution municipale et peut s'élever jusqu'à \$150 000 par année par projet. Les élus expriment leur ouverture à aborder ce dossier sous l'angle régional afin de maintenir ce service.

2017-06-094

**APPEL D'OFFRES / RÉFECTION DE PONCEAUX PISTE
CYCLABLE**

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif à la réfection des ponceaux dans le cadre de la construction de la piste cyclable devant relié Notre-Dame-des-Pins au territoire de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que cette portion de travaux avait été estimée à 120 000\$;

Attendu les deux offres reçues :

-Giroux et Lessard	202 237.35\$
-Les Constructions Binet inc.	104 283.61\$

Attendu que les deux offres déposées sont conformes;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réfection de ponceaux à Constructions Binet inc étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 104 283.61\$.

2017-06-095

**ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Attendu que le conseil a pris connaissance de nouvelles orientations gouvernementales en matières d'aménagement du territoire;

Attendu que l'analyse préliminaire de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu;

Attendu que les élus de Chaudière-Appalaches ont été consultés le 19 juin dernier et qu'ils doivent transmettre leurs commentaires sur les orientations avant la fin du mois de juillet 2017;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que ce délai imposé est trop court pour permettre aux municipalités de bien mesurer les impacts des nouvelles orientations;

Attendu que les maires des municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan s'inquiètent de l'approche centralisatrice des OGAT qui semble aller à l'encontre du discours de décentralisation des pouvoirs et de l'autonomie municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement :

-De signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire notre total désaccord avec le processus de consultation et les délais imposés;

-De signifier au même ministère notre souhait de voir les orientations adaptées aux réalités des régions rurales;

-De solliciter l'intervention de la FQM et de l'UMQ afin qu'une révision profonde des OGAT soit réalisée en collaboration avec les municipalités.

2017-06-096

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 664-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS LES ZONES CD-319, CD-321,
CD-326 ET IA-056 ET POUR MODIFIER DES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX CLÔTURES**

Considérant que ce règlement modifie les usages autorisés dans les zones CD-319, CD-321, CD-326 pour y autoriser la classe d'usages P-3, local et régional;

Considérant que ce règlement modifie les usages autorisés dans la zone IA-056 pour y autoriser les ateliers de réparation et d'entretien de véhicules;

Considérant que ce règlement modifie des dispositions relatives aux clôtures;
Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 664-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-06-097

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 668-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE CC-398 DU COTÉ EST DE LA
1^{RE} AVENUE ENTRE LE BÂTIMENT SITUÉ AU 12663 À 12677 ET LA
130^E RUE**

Considérant que ce règlement modifie la carte Plan de zonage, Planche « A », Zonage 4/6 pour créer la zone CC-398 à partir de la zone CC-336.

Considérant que le règlement 668-2017 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 668-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-06-098

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 669-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 163-2005 AFIN DE
REEMPLACER L'AFFECTATION « COMMERCE DE GROS ET
INDUSTRIE À CONTRAINTES LÉGÈRES » PAR UNE
AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE MOYENNE DENSITÉ DANS
LA 37^E RUE PROJETÉE EN HAUT DE LA 10^E AVENUE**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation des sols – secteur ouest urbain » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 :

- Afin de remplacer l'affectation « Commerce de gros et industrie à contraintes légères » par une affectation résidentielle de moyenne densité dans la 37^e Rue projetée en haut de la 10^e Avenue

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 669-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-06-099

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE
D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU
CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS
D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-
FORSYTH**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement d'accepter les nominations de monsieur Luc Rondeau et/ou monsieur William Gagné pour l'application des responsabilités liées à la politique de gestion des cours d'eau et au règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan.

2017-06-100

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 48 00 HECTARES SUR LES LOTS 5 424 300, 5 426 076, 5 426 077 ET 5 426 078 DU CADASTRE QUÉBEC DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN

La demande a pour objectif d'agrandir le périmètre urbain en bordure de la Route 269 pour permettre l'expansion d'une industrie sur une superficie d'environ 48,00 hectares.

Considérant que la municipalité de Saint-Martin modifie sa demande initiale (résolution 139-06-2017, le 19 juin 2017), la superficie à exclure passant de 50,46 hectares à 48,00 hectares;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan a déposé une recommandation favorable motivée en fonction des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA dans sa résolution 2017-05-082 datée du 17 mai 2017;

Considérant que cette recommandation demeure favorable malgré la modification apportée par la municipalité de Saint-Martin;

Considérant la conformité de la demande modifiée aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire. En effet, les orientations du schéma relatives à l'agrandissement des périmètres urbains ont pour objectifs de :

- Maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- Orienter la croissance urbaine en continuité avec le milieu bâti.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin et appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'appuyer la demande d'exclusion modifiée déposée par la municipalité de Saint-Martin afin d'agrandir son périmètre urbain;

De signifier à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage, dans un délai de vingt-quatre mois, à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer la superficie exclue de la zone agricole permanente au périmètre urbain de la municipalité de Saint-Martin si ladite exclusion est accordée.

2017-06-101

NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

A été déposé aux membres du conseil, en comité de travail, un projet d'entente de principe intervenu entre le comité de négociation et la partie syndicale représentant les employés.

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque et appuyé par

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 juin 2017

monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'approuver l'entente de principe intervenu entre les parties et d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général à signer les documents après acceptation de l'entente par les employés.

2017-06-102

**DÉMISSION DE MONSIEUR GAÉTAN LARIVIÈRE AU POSTE DE
TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET
GÉOMATIQUE ET TECHNICIEN AUX PROGRAMMES DE
RÉNOVATION DOMICILIAIRE**

Attendu que monsieur Gaétan Larivière, technicien en aménagement du territoire et géomatique et technicien aux programmes de rénovation domiciliaire, a annoncé sa démission ;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité;

-d'accepter la démission de monsieur Gaétan Larivière;
-de remercier celui-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
-d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches visant à combler le poste ainsi libéré.

2017-06-103

**SERVICE DE GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN
GÉNIE CIVIL**

Attendu la résolution 2017-04-069 du conseil des maires laquelle autorisait l'embauche d'un technicien en génie civil;

Attendu les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues qui se sont déroulées le 19 mai dernier ;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de nommer monsieur Kévin Fortin à titre de technicien en génie civil, échelon 5, rétroactivement au 31 mai 2017.

2017-06-104

**SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE
EMPLOYÉE AUXILIAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

Attendu l'absence pour maladie pour une période encore indéterminée d'une ressource au service d'évaluation foncière;

Attendu qu'une personne a été rencontrée et que celle-ci a les compétences pour occuper le poste et est disponible pour la période estivale;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'embaucher de madame Josiane Langevin au poste de technicienne auxiliaire en évaluation, échelon 2, à compter du 19 juin 2017.

2017-06-105

**SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE
EMPLOYÉ AUXILIAIRE AU SERVICE DE L'IMMATRICULATION**

Attendu l'absence pour maladie pour une période encore indéterminée d'une ressource au service De l'immatriculation;

Attendu que l'utilisation d'une ressource externe fut requise pour maintenir le service en place;

Attendu qu'il serait préférable de régulariser l'embauche de cette ressource;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de nommer madame Marie-Claude Provençal à titre de préposée auxiliaire, échelon 10, rétroactivement au 11 avril 2017.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan de la SAAQ;
- Bilan inspection régionale (non déposé);
- CISSSCA/ Attributions financières aux organismes communautaires;
- Étude 3^e lien;

CONGRÈS FQM 2017

Le directeur général questionne les élus sur leur présence potentielle dans le cadre du congrès 2017 de la FQM.

OMH / SUIVI

Monsieur Michel Paquet, maire suppléant de la municipalité du Lac-Poulin explique aux élus l'état d'avancement du projet d'intégration des OMH du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2017-06-106

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h22.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général